

Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Pour la désimperméabilisation des surfaces dotées de revêtements imperméables (asphalte, béton, etc.)».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 8 avril 2003)

MOTION

Considérant:

- qu'un mètre carré de sol naturel est asphalté ou bétonné chaque seconde en Suisse;
- que, Genève étant une ville, la tendance à l'imperméabilisation des sols y est proportionnellement plus forte qu'ailleurs;
- que l'imperméabilisation de surfaces importantes augmente les risques d'inondation et constitue un facteur aggravant lors de fortes pluies;
- que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire exige que l'on fasse un usage modéré du sol;
- que le sol n'est pas une denrée renouvelable à volonté, mais un bien précieux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de dresser un inventaire des surfaces propriété de la Ville de Genève susceptibles d'être libérées de leur revêtement imperméable au profit soit de matériaux perméables, soit de sol végétal;
- d'entreprendre une étude succincte sur la faisabilité de la désimperméabilisation de ces surfaces.